

ACF SOLUTIONS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 euros
SIEGE : 247, cours Gambetta 84 300 CAVAILLON
RCS AVIGNON B 508 836 574

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 juillet 2009

L'an deux mille neuf
Le 21 juillet
A 19 Heures
Au siège social, à Cavaillon, 247, cours Gambetta.

Les associés de la société ACF SOLUTIONS se sont réunis en Assemblée Générale ExtraOrdinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents l'ensemble des associés de la société.

L'assemblée est présidée par madame Anne Marie ANDRE en sa qualité de gérante. Le président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation des cessions de parts sociales et agrément d'un nouvel associé.
- modification des statuts suite à ces cessions,
- Formalités.

Le président dépose les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- Les projets de cession de parts sociales

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il expose les projets de cessions de parts sociales, à savoir :

Projet de cession des parts suivantes :

20 parts numérotées de 61 à 80 inclus, de M. Christophe DAVENNE, à Monsieur Frédéric ANDRE, moyennant le prix global de 20 €, plus la reprise, par le cessionnaire de l'engagement de libération de l'intégralité des apports en numéraires, à savoir 1 000 €.

ANA M. LA

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée autorise les cessions de parts sociales telles qu'elles ont été présentées par le Président, et agréé Monsieur Frédéric ANDRE en qualité d'associé de la SARL ACF SOLUTIONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et des voix correspondantes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Compte tenu des modifications précédemment exposées, le président propose de mettre les statuts en conformité avec la résolution précédente, dès que les cessions seront intervenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

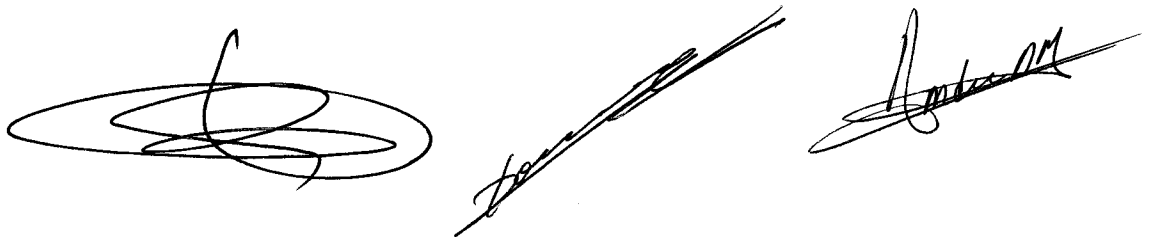
TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Madame Anne Marie ANDRE aux fins de procéder aux formalités nécessaires suite à la modification des statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 Heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'ensemble des associés.

Three handwritten signatures in black ink are displayed horizontally. The first signature on the left is a large, stylized, circular scribble. The middle signature is a long, diagonal, somewhat straight line with some internal strokes. The third signature on the right is a more complex, cursive-style signature with multiple loops and a long horizontal tail.